



WWF®

POSITION

FR

2015



COP21

POUR UN ACCORD MONDIAL JUSTE ET AMBITIEUX  
QUI RÉPONDE À L'URGENCE CLIMATIQUE

## Introduction

Le 29 novembre 2015, les négociations s'ouvrent à Paris pour la 21<sup>ème</sup> conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les Changements climatiques (CCNUCC) : la COP21. Cette échéance dans le processus onusien, fixée par les 195 Etats Parties de la convention en 2011, vise à la fois à conclure un accord climatique juridiquement contraignant pour tous qui entrera en vigueur en 2020 et à adopter un cadre sur l'avant-2020 pour accélérer l'action climatique. Tous les efforts doivent être mobilisés autour d'un ultime objectif acté en 2009 au Sommet de Copenhague : « contenir la hausse de la température moyenne mondiale en dessous de 2 degrés Celsius, voire 1,5 degrés Celsius ». Point de non-retour climatique pour la Planète et l'Humanité, 2°C constitue une ligne de défense à tenir absolument par les pays pour éviter les pires impacts du dérèglement climatique.

L'échéance de la COP21 a donc été préparée de longue date, sous forme de sessions et de conférences de négociations, de réunions informelles, de Sommets et de mobilisations diverses. En 2013 et 2014, la route à tenir a été balisée par la science avec le 5<sup>ème</sup> rapport d'évaluation sur l'évolution du climat du GIEC. La voie vers Paris a ensuite été jalonnée d'annonces et de promesses nationales en matière de réductions d'émissions, de financements et de plans d'adaptation. Plus de 170 contributions nationales et promesses pour 2025 ou 2030 ont ainsi été remises vers Paris, témoignant d'une mobilisation préparatoire sans précédent de la plupart des pays. Ces efforts, qui conduiraient le monde vers un réchauffement planétaire autour de 3 degrés Celsius d'ici la fin du siècle, traduisent toutefois des avancées dans l'ambition affichée depuis le Sommet de Copenhague en 2009. La première moitié du chemin a été faite. La question est maintenant de savoir comment les pays, dès la COP21, comptent s'y prendre pour accomplir au plus vite l'autre moitié du chemin, dans les délais impartis par la science et l'équité. Relève des objectifs de réduction, mobilisation des financements, reconnaissance

de l'adaptation et des dommages : une réponse collective efficace et rapide doit être apportée au niveau mondial pour le climat à Paris. Car la fenêtre d'action se referme à toute vitesse, elle est de 5 à 10 ans.

La COP21 devra ainsi se consacrer entièrement à la construction d'un accord juste en faveur d'une transition ainsi qu'à un plan de travail pour relever l'ambition à court terme. Les instruments et les moyens trouvés pour faire le reste du chemin doivent s'appuyer sur le mouvement mondial sans cesse grandissant pour une transition énergétique juste et équitable, loin

des énergies fossiles. A Paris, les pays doivent être encouragés à conclure un accord par la hausse rapide des investissements dans le solaire et l'éolien dans beaucoup de

pays du monde, riches comme pauvres. Par cet accord, les pays doivent conforter la tendance au désinvestissement des énergies fossiles, en particulier le charbon qui est la principale cause du dérèglement climatique. Les pays doivent aussi intégrer dans leurs choix la baisse continue des coûts des énergies renouvelables et l'énorme potentiel économique des économies d'énergie, qui ne laissent aucune excuse à l'inaction.

L'adoption par les Nations unies de l'Agenda 2030 pour le développement durable en septembre dernier a montré que les pays pouvaient être à la hauteur des enjeux. S'il est mis en œuvre complètement, cet agenda tracerait la voie vers un développement économique juste et respectueux de l'environnement, et vers une protection environnementale. Avec la communauté de la société civile, les groupes religieux, les syndicats et les entreprises responsables, le WWF attend de la COP21 un signal clair soulignant qu'une transition énergétique irréversible est en marche et que le monde est en voie de contenir la hausse de la température

## APPORTER UNE REPOSE COLLECTIVE POUR LA DEUXIEME PARTIE DU CHEMIN

# COP21 | POUR UN ACCORD A PARIS QUI REPONDE A L'URGENCE CLIMATIQUE

moyenne mondiale en-dessous du seuil critique d'un dérèglement catastrophique.

Le WWF milite pour un accord international juste, ambitieux et qui mène la transition en augmentant régulièrement le niveau d'ambition. Pour répondre à ce défi sur le long terme, les actions de tous les acteurs engagés comptent : gouvernements, citoyens, entreprises, syndicats, groupes de foi, organisations de la société civile, collectivité et communautés locales.

Les 195 pays doivent ainsi adopter à Paris un cadre mondial juste et ambitieux qui permette d'accélérer la transformation mondiale vers des économies bas carbone renouvelables et vers la résilience climatique, tout en soutenant les millions de personnes vulnérables et les écosystèmes d'ores et déjà menacés par les impacts du dérèglement. En ce sens, l'accord de Paris doit aboutir aux résultats suivants :

1. Mettre le monde sur la voie d'une trajectoire basée sur la science et l'équité
2. Construire une architecture climatique mondiale qui assure l'augmentation de l'action climatique au fil du temps
3. Assurer la protection et la résilience des plus vulnérables et des écosystèmes
4. Poser des bases solides pour la mobilisation des ressources

## Mettre le monde sur la voie d'une trajectoire basée sur la science et l'équité

Un « mécanisme de l'ambition » pour répondre au retard pris dans l'action avant et après 2020

D'après le 5<sup>ème</sup> rapport d'évaluation du GIEC, les émissions mondiales doivent atteindre un pic d'ici la fin de la décennie pour ensuite diminuer pour avoir une chance de contenir la

hausse de la température moyenne mondiale bien en-dessous de 2°C.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2015, 146 pays avaient remis aux Nations unies leurs promesses de réductions d'émissions vers la COP21, couvrant 87% des émissions mondiales. Cet exercice de communication en amont d'une conférence est assez nouveau. Il témoigne d'un niveau d'engagement politique supplémentaire et d'une plus forte mobilisation autour du monde pour faire face aux changements climatiques et amorcer collectivement l'inflexion de la courbe mondiale des émissions. Sur cette base et si les promesses sont mises en œuvre, les récents rapports de la CCNUCC<sup>1</sup>, du PNUE<sup>2</sup> et d'autres institutions rendent bien compte d'une diminution des émissions par rapport à la tendance normale d'ici 2025 et 2030.

Elles donneraient lieu à un ralentissement mondial de la croissance des émissions d'ici 2025 et 2030 par rapport aux deux précédentes décennies. Malgré ces efforts, les promesses de Paris (iNDCs) nous inscrivent sur une trajectoire d'environ 3°C de hausse de la température moyenne mondiale d'ici la fin du siècle, bien au-dessus de la limite des 2°C et donc des 1,5°C, et laissent entrevoir que le pic des émissions ne sera pas atteint à temps.

Selon les évaluations du PNUE, les pays accusaient un retard dans l'action climatique entre 8 et 10 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub>eq en 2020<sup>3</sup> puis entre 12 et 14 milliards de tonnes CO<sub>2</sub>eq en 2030<sup>4</sup>. Selon la synthèse de l'ONU sur ces promesses, le budget carbone restant depuis 2011 de 1000 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub>eq pour tenir la limite des 2°C serait même consommé à hauteur des trois quarts en 2030.

<sup>1</sup>[http://www.ipcc.ch/news\\_and\\_events/docs/ar5/150318\\_SYR\\_final\\_publication\\_pr.pdf](http://www.ipcc.ch/news_and_events/docs/ar5/150318_SYR_final_publication_pr.pdf)

<sup>2</sup><http://www.unep.org/newscentre/default.aspx?DocumentID=26854&ArticleID=35542>

<sup>3</sup> UNEP. 2014. Emissions Gap Report 2014. Disponible à [http://www.unep.org/publications/ebooks/emissionsgapreport2014/portals/50268/pdf/EGR2014\\_LOWRES.pdf](http://www.unep.org/publications/ebooks/emissionsgapreport2014/portals/50268/pdf/EGR2014_LOWRES.pdf) (Accès 28 juillet 2015)

<sup>4</sup><http://www.unep.org/newscentre/Default.aspx?DocumentID=26854&ArticleID=35541>

## LES 4 POINTS CARDINAUX DE LA COP21

# COP21 | POUR UN ACCORD A PARIS QUI REPONDE A L'URGENCE CLIMATIQUE

Avec leurs promesses et leurs objectifs pour 2025 et 2030, les pays ont bien fait la moitié du chemin. La transition énergétique doit être rapidement accélérée, avec des mesures climatiques plus fortes dans les pays, pour en

## TOUS LES 5 ANS, REVOIR A LA HAUSSE LES PROMESSES NATIONALES

faire l'autre moitié. La coopération internationale doit aussi être renforcée pour assurer que les pays rattrapent le retard pris dans l'action climatique avant et après 2020, tout en répondant au fil du temps aux manques d'adaptation et de financement<sup>5</sup>. Ce renforcement de l'action

devra s'accompagner d'augmentation des moyens financiers pour les pays en voie de développement. Cette autre partie de chemin doit ainsi mobiliser tous les moyens et soutiens possibles : réduction d'émissions, adaptation et financements. Elle doit passer par une collaboration accrue et une architecture robuste au niveau mondial construite à la COP21.

La COP21 ne doit pas aboutir à un accord qui n'invite les pays qu'à un simple exercice de communications d'intentions, selon leurs « circonstances nationales », sans la moindre prise en compte des enjeux liés à l'équité et la science. Un tel accord conduirait à un retard supplémentaire et à un partage inéquitable des efforts dans les prochaines décennies.

Le WWF appelle au contraire les pays à adopter à la COP21 un plan articulé autour de 3 volets :

- ✓ un renforcement des efforts de collaboration entre les pays : tous les pays doivent s'accorder à aller au-delà de leurs promesses, sans condition, pour réduire le retard pris dans l'action de plus de moitié d'ici 2025 et le rattraper complètement ensuite. Les pays développés, et les autres pays qui le souhaitent, doivent faire des promesses d'appuis (quantifiées en termes de financements ou de réductions d'émissions) aux pays en développement pour les aider à accomplir leurs objectifs sous condition et réussir à atteindre cette ambition pour 2025.
- ✓ un agenda de l'action pérenne et de haut niveau : l'Agenda de l'Action Paris-Lima a permis de mettre en évidence l'importance d'agir à court terme et d'encourager la collaboration entre les acteurs non-étatiques et les gouvernements. La COP21 doit permettre de développer un agenda de l'action pérenne et de haut niveau, mené par des "champions" chargés d'animer et de suivre les progrès sur de nouvelles actions transformatrices entre des gouvernements et des acteurs non-étatiques.
- ✓ une consolidation du processus d'examen technique pour évaluer les potentiels d'atténuation et d'adaptation des pays et les traduire par une mise en œuvre d'initiatives et d'actions concrètes sur le terrain, notamment dans les secteurs des énergies renouvelables, des économies d'énergie ou de la lutte contre la déforestation. Ces dernières années, ce processus d'examen technique a permis d'engager les experts et de mobiliser de nouvelles idées. Les décisions de Paris doivent ainsi réussir à connecter cet examen avec l'agenda pour l'action et les mécanismes clefs de la convention comme le Fonds vert pour le climat. Ce volet permettrait d'articuler plusieurs

<sup>5</sup> UNEP. 2014. Emissions Gap Report 2014. Disponible à <http://bit.ly/1vpj11m> (Accès 28 juillet 2015) and Climate Action Tracker. 2015. G7+EU INDCs: some improvement, but a large emissions gap remains. Disponible à <http://bit.ly/1dOsMiJ> (Accès 28 juillet 2015)

Climate Action Tracker. 2015. G7+EU INDCs: some improvement, but a large emissions gap remains. Disponible à <http://bit.ly/1dOsMiJ> (Accès 28 juillet 2015)

The Grantham institute projects that the emissions gap in 2030, taking into account INDCs submitted up to June 2015, would be 10-17 GtCO<sub>2</sub>e. Boyd, Turned and Ward. 2015. *Tracking intended nationally determined contributions: what are the implications for greenhouse gas emissions in 2030?* Disponible à <http://bit.ly/1E7Ywe7> (Accès 16 septembre 2015)

# COP21 | POUR UN ACCORD A PARIS QUI REPONDE A L'URGENCE CLIMATIQUE

niveaux : l'expertise, la mise en œuvre et l'action sur le terrain, et l'engagement politique.

En plus de ces trois volets comme réponse à l'urgence climatique, les pays doivent construire à Paris un nouveau régime climatique articulé autour de périodes de 5 ans d'examen et de revue à la hausse des promesses nationales informées face à la science et l'équité (cf. partie suivante).

Afin de mettre en œuvre ce plan, les décisions de Paris sur l'avant-2020 doivent s'attacher à :

- ✓ Appeler les pays développés à prendre des mesures supplémentaires pour davantage réduire leurs émissions avant 2020 et les pays en voie de développement qui ne l'auraient pas déjà fait à soumettre des promesses d'atténuation. Ces derniers peuvent également augmenter leurs efforts sur la base de moyens d'appui supplémentaires.
- ✓ Présenter des engagements clairs pour rattraper le retard pris dans l'action :
  - Les pays s'engagent à coopérer entre eux pour réduire leurs émissions en accord avec les préconisations de la science.
  - Les pays développés, et les autres pays qui le souhaitent, proposent collectivement de soutenir les pays en voie de développement dans leur travail de réduction d'émissions d'ici 2020. Au-delà, ces soutiens permettraient du même coup à ces pays d'aller au-delà de leurs objectifs annoncés au-delà de 2020.
  - Les pays développés s'engagent individuellement sur des objectifs chiffrés de soutien aux pays en voie de développement (en termes de financement ou de réduction d'émissions) à la hauteur de la part de responsabilité qu'ils

portent dans le retard pris dans l'action.

Le mode de travail se décline de la façon suivante :

- ✓ Créer un espace formel de dialogue annuel sur les opportunités pour les pays. Dans cet espace, les pays développés présenteraient l'accélération de la mise en œuvre et l'amplification de leurs objectifs.
- ✓ Mettre en place un agenda de l'action pérenne pour développer et lancer des nouvelles actions et suivre les progrès accomplis de celles lancées. Cet agenda de l'action devrait être mené par les champions de haut-niveau ou des facilitateurs et lié au processus d'examen technique (TEP).
- ✓ Etablir des principes clairs d'intégrité environnementale et sociale ainsi que des critères stricts pour la reconnaissance des initiatives dans l'agenda de l'action.
- ✓ Poursuivre et améliorer le processus d'examen technique (TEP) tant que le retard pris dans l'action climatique persiste, avec un mandat politique de haut niveau tourné vers l'action et la mise en œuvre de programmes et d'initiatives structurées, suivies et vérifiées.
  - Ce processus soutiendrait la mobilisation d'experts des pays en voie de développement et l'engagement actif dans la mise en œuvre des acteurs financiers, des banques multilatérales, des organes de la convention climat et des pays donateurs.
  - Les champions du TEP aideraient à mobiliser et sécuriser des financements pour les initiatives identifiées.
  - Seules les initiatives à fort potentiel de réduction d'émissions et aux nombreux co-bénéfices seraient privilégiées, comme les

# COP21 | POUR UN ACCORD A PARIS QUI REPONDE A L'URGENCE CLIMATIQUE

- ✓ Reconnaître le retard pris dans l'action face à la science, et par conséquent les besoins des pays à s'adapter face aux impacts et aux risques du dérèglement. L'objectif est d'obtenir à Paris des décisions pour l'avant 2020 sur l'introduction d'un processus d'examen technique pour l'adaptation.

Ce mode de travail de collaboration entre les pays qui serait adopté avant-2020 doit aussi se poursuivre et se refléter dans les mécanismes pour faire face au retard dans la période post-2020.

Le projet de texte remis à l'ouverture de la COP21 avance des options qui pourraient être renforcées pour construire les rouages d'un véritable « mécanisme de l'ambition » autour de périodes de 5 ans. Il est important que l'accord et les décisions de Paris posent les bases d'une approche collaborative pour rattraper le retard et incitent à de plus fortes actions climatiques.

Un objectif solide de long terme pour 2050 afin de contenir le dérèglement climatique en-dessous de 1,5°C, balisé par des objectifs à moyen terme pour 2025 et 2030

Avec l'adoption d'un objectif de long terme, l'accord de Paris doit clairement nous mettre sur la voie d'une transition juste et d'un avenir durable sans carbone. Cet objectif doit aussi envoyer le signal que la poursuite des investissements dans l'exploration et les infrastructures d'énergies fossiles présentent des risques économiques et des pertes d'actifs.

Un objectif de long terme permettrait de plafonner les émissions pour tenir une trajectoire en ligne avec la limite de 1,5°C préconisée dans le 5<sup>ème</sup> rapport d'évaluation du GIEC, notamment la limite du budget carbone identifié pour ce scénario<sup>6</sup>. La reconnaissance

<sup>6</sup> For a high likelihood of staying below 2°C the available carbon budget is 1000 GtCO<sub>2</sub>, but it has to be considered

politique d'un tel budget carbone, compatible avec la limite de 1,5°C tel qu'identifié par le GIEC, et articulé autour d'objectifs de réduction des émissions mondiales pour 2050, permettrait de structurer la discussion sur le retard pris dans l'action climatique et d'y associer les actions nécessaires pour tenir ce budget au fil des prochaines décennies.

Concrètement, un tel objectif de long terme témoignerait aussi d'une volonté politique d'engager une transition vers un monde en 2050 sans énergies fossiles et avec 100% d'énergies renouvelables. Cette vision de long terme doit être balisée par des objectifs pour 2030 :

- Atteindre 45% de l'énergie primaire issue de sources renouvelables
- Améliorer l'efficacité énergétique de 4,5% annuellement dans le monde
- Mettre fin à la déforestation d'ici 2030. Le secteur des forêts est aussi un secteur clé de l'action climatique

Une telle trajectoire à moyen et long termes doit être basée sur les principes de la convention, notamment les responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives.

Avec un tel horizon de long-terme, les pays enverraient un signal fort aux investisseurs que les investissements dans les énergies fossiles et la conversion des forêts naturelles n'ont pas d'avenir.

## 100% ENERGIES RENOUVELABLES POUR 2050

that roughly 100 GtCO<sub>2</sub> of that budget has already been used in the period between 2011 and 2014.

400 – 850 GtCO<sub>2</sub> for the period 2011 – 2050 as per: IPCC AR5 Climate Change 2014: Synthesis Report. Page 68 Available at: [http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/syr/SYR\\_AR5\\_LONGERREPORT.pdf](http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/syr/SYR_AR5_LONGERREPORT.pdf). Accès 20 novembre 2014.

A recent study puts the range of cumulative carbon emissions in 1.5 °C scenarios as 680–895 GtCO<sub>2</sub> from 2011 to 2050 but then gives a carbon budget of 200–415 GtCO<sub>2</sub> from 2011 to 2100. Rogelj et al. 2015. *Energy system transformations for limiting end-of-century warming to below 1.5 °C*. Nature 5, 519–527 (2015) <http://www.nature.com/nclimate/journal/v5/n6/full/nclimate2572.html>

## Construire une architecture climatique mondiale qui assure l'augmentation de l'action climatique au fil du temps

Un cadre international clair et robuste pour informer les pays dans la préparation de leurs engagements nationaux

Les promesses nationales des pays doivent couvrir les champs de l'atténuation, de l'adaptation et des moyens de mise en œuvre. L'accord de Paris doit démontrer que leur mise en œuvre se fera bien, tout en laissant la flexibilité aux pays en voie de développement sur les choix des champs couverts et de leur ambition au fil du temps. Les engagements des pays doivent être remis tous les cinq ans et intégrer les différents niveaux de responsabilités et de capacité, à la fois sur la forme et sur le niveau d'ambition.

Le cadre d'engagement décidé à Paris doit clairement stipuler que les pays doivent aller vers des objectifs de réductions d'émissions en valeur cumulée au fil de périodes de cinq ans selon leurs niveaux de capacité. L'accord doit aussi prévoir une clause de progrès afin d'assurer que les nouveaux engagements communiqués dépassent les précédents et éviter tout retour en arrière. Quel que soit l'emplacement trouvé pour ces engagements chiffrés nationaux dans l'architecture de l'accord de Paris, l'accord doit donner l'assurance que ces engagements des pays « déterminés au niveau national » aient un statut légal dans l'accord.

Les pays développés, et les autres pays avec des niveaux de responsabilités et de capacités similaires, doivent indiquer de façon claire et transparente les réductions d'émissions qu'ils comptent entreprendre.

Les pays à forte responsabilité et capacité qui ne peuvent mettre en œuvre leur juste part de l'effort au niveau national doivent indiquer quelle part de réduction d'émissions ils comptent soutenir à l'étranger, notamment en se fixant des objectifs de soutien aux pays en

voie de développement, en termes de financements ou de quantité d'émissions réduites.

Les autres pays en voie de développement doivent indiquer les actions climatiques qu'ils comptent entreprendre avec leurs ressources propres et indiquer les moyens nécessaires pour en entreprendre de nouvelles.

Concernant le secteur des terres et des forêts, l'accord et les décisions de Paris doivent adopter une approche simplifiée, flexible et transparente pour promouvoir l'intégrité environnementale et des actions hautement ambitieuses. Les pays doivent reconnaître le rôle de ces actions dans ce secteur pour contenir le réchauffement climatique mondial à 1,5°C et les inclure de façon compréhensive dans leurs engagements. Les pays doivent également mener des actions climatiques dans ce secteur, pour l'atténuation et l'adaptation, y compris avec le cadre REDD+, pour répondre au retard pris dans l'action avant 2020.

Le changement climatique affecte l'ensemble des communautés vulnérables à travers le monde. Les pays doivent ainsi tous inclure des mesures d'adaptation dans leurs engagements nationaux. Ceux-ci doivent être revus périodiquement pour s'assurer que les efforts d'adaptation et les moyens mis à disposition (finance, technologie et renforcement de capacité) sont augmentés à la hauteur des impacts dus au niveau de hausse de la température mondiale.

### Des règles pour la transparence et la comparabilité des efforts

Un cadre de transparence est essentiel afin de comprendre à la fois ce sur quoi les pays s'engagent et pouvoir suivre les progrès réalisés dans les domaines de l'atténuation, l'adaptation et les financements. Une bonne transparence permettrait aussi de renforcer la confiance entre les pays dans leur collaboration et leur travail au plan international. Elle aiderait à rendre les pays redevables de leurs actions, à les suivre, et à comprendre si elles sont suffisantes dans la poursuite des objectifs de l'accord de Paris. Les modalités de publication complète d'information doivent

# COP21 | POUR UN ACCORD A PARIS QUI REPONDE A L'URGENCE CLIMATIQUE

être précisées au sein du nouvel accord avec des informations claires sur les résultats des réductions d'émissions et de soutiens, en ligne avec des règles internationales consistantes pour le suivi, le reporting et la vérification (MRV).

Le cadre de transparence pour l'après 2020 doit se baser sur le cadre actuel, et doit être étendu au-delà de l'atténuation, tout en offrant une certaine flexibilité aux pays, comme les pays les moins avancés ou les petits Etats insulaires, et en renforçant leur capacité. L'accord de Paris doit établir un cadre clair de transparence qui définisse des principes communs applicables à tous pour le suivi, le reporting et la vérification de la mise en œuvre des actions nationales d'atténuation et de la provision des soutiens. L'accord doit aussi intégrer des clauses sur l'intégrité environnementale et l'exclusion du double comptable des efforts.

Une comptabilisation transparente similaire doit aussi voir le jour pour le secteur des terres, du fait de la complexité des interactions entre les activités humaines et les processus naturels et du double rôle joué par ce secteur – à la fois de puits de carbone et de source d'émissions. Les règles de comptabilisation des émissions du secteur des terres doivent également être harmonisées à cette occasion.

Revoir régulièrement l'ambition et l'équité au sein de mécanismes clairs pour augmenter les objectifs de réduction d'émissions et les soutiens.

L'accord de Paris doit établir un processus de revues régulières des promesses des pays (iNDCs). Articulé autour de périodes de cinq ans, ce processus pourrait être appuyé par les experts et la société civile, prendre en compte les moyens disponibles de mise en œuvre à la lumière du budget carbone restant et intégrer un cadre de référence sur l'équité. Cette revue doit s'effectuer au niveau mondial et au niveau individuel des engagements des pays pour les appeler à augmenter leurs objectifs. Elle doit aussi permettre de mobiliser des soutiens pour répondre aux objectifs conditionnés par des

financements des pays en développement. Ce mécanisme de revue doit débiter au plus tard en 2018 pour avoir une chance d'améliorer les objectifs pour 2025 ou 2030 communiqués à ce jour dans les promesses des pays (iNDCs).

## Assurer la protection et la résilience des plus vulnérables et des écosystèmes

### Mettre en place un objectif mondial pour l'adaptation

Il convient de respecter dans l'accord de Paris un juste équilibre entre les efforts d'atténuation et d'adaptation. L'accord de Paris doit ainsi formellement adopter un objectif mondial pour l'adaptation permettant aux pays de faire face aux impacts du changement climatique et accorder la même importance politique que l'atténuation. Un tel objectif pour l'adaptation doit à la fois être qualitatif « pour renforcer la résilience aux impacts du changement climatique et protéger les populations et les écosystèmes les plus vulnérables » et concret avec des objectifs clairs sur le financement de l'adaptation, les cadres institutionnels et les mesures de préparation.

### Fixer des financements publics à la hauteur des enjeux d'adaptation

Les financements pour l'adaptation doivent être à la hauteur pour soutenir les pays les plus vulnérables à faire face aux impacts inéluctables des changements climatiques, alors même qu'ils n'en sont pas responsables historiquement et n'ont pas la capacité d'y faire face seuls. Un manque critique de financements pour l'adaptation est déjà notable avant 2020 et risque de s'accroître si aucun moyen supplémentaire n'est mis à disposition après 2020. D'après le PNUE<sup>7</sup>, les besoins en financement pour l'adaptation dans les pays en voie de développement, ne serait-ce du respect du scénario 2°C, sont de l'ordre de 150 milliards de dollars par an d'ici 2030 et de 250 à 500 milliards par an d'ici 2050. L'accord

<sup>7</sup> PNUE, 2014, "Adaptation Gap report" <http://bit.ly/1vZ07NI>

# COP21 | POUR UN ACCORD A PARIS QUI REPONDE A L'URGENCE CLIMATIQUE

de Paris doit jouer un rôle majeur pour assurer que suffisamment de financements pour l'adaptation seront mobilisés. Les financements doivent prendre la forme d'engagements nouveaux, additionnels, prévisibles et durables en partie issus de sources publiques.

## Inscrire distincte des pertes et dommages dans l'accord

La notion de pertes et dommages liés au dérèglement climatique doit faire l'objet d'une clause à part entière dans l'accord de Paris, tout en reconnaissant que ces pertes et dommages irréversibles augmenteront à mesure que les actions de réduction d'émissions et d'adaptation ne seront à la hauteur. Même avec des efforts importants d'atténuation et d'adaptation, les populations et les régions comme les Etats insulaires à basse altitude, les régions montagneuses, et d'autres, seront frappées par des pertes et dommages dus aux concentrations actuelles d'émissions dans l'atmosphère. L'accord de Paris doit ainsi consacrer cette notion distinctement de l'adaptation avec un mécanisme robuste.

## Poser des bases solides pour la mobilisation des ressources

Avant toute chose, les pays développés doivent honorer la promesse faite en 2009 de parvenir à 100 milliards par an de financement pour le climat d'ici à 2020. Celle-ci doit se traduire par des annonces concrètes de financements supplémentaires avant la COP21 et par une feuille de route claire et des engagements pour parvenir à cet objectif.

La mobilisation et le transfert de financements publics nouveaux, supplémentaires et stables, provenant de différentes sources, sont un élément central de la stratégie générale du financement de la lutte contre le changement climatique. Dans le cadre de financement après 2020, une augmentation régulière doit être prévue sur la base de l'objectif plancher de 100 milliards de dollars par an.

L'accord de Paris doit aussi permettre d'étendre la base des instruments et des formes de financements pour aider à réorienter à plus grande échelle les investissements vers les technologies d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, le renforcement de la résilience ainsi que vers le secteur des forêts et de terres, comme le mécanisme REDD+. Il doit aussi faire référence spécifiquement au financement de l'adaptation avec des ressources prévisibles, nouvelles et supplémentaires. Bien sûr, les pays développés doivent continuer à mobiliser les fonds nécessaires mais d'autres pays aux niveaux de responsabilité et de capacité similaires devraient aussi participer à cet exercice, à l'image des récentes annonces exemplaires de la Chine et du Mexique. Tous les autres pays sont également les bienvenus s'ils souhaitent contribuer à ces soutiens. Conformément aux engagements pour l'atténuation, les engagements financiers doivent être régulièrement revus à la hausse au cours des périodes fixées par le mécanisme de l'ambition.

Les pays devraient aussi être fortement appelés à créer des cadres de politiques publiques afin de mobiliser les 2000 milliards de dollars USD nécessaires annuellement ces 15 à 20 prochaines années pour déployer suffisamment les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, tout diminuant et en coupant les investissements dans les énergies fossiles actuellement estimés à 1000 milliards de dollars USD. Les pays doivent arrêter les subventions stupéfiantes directes et indirectes aux énergies fossiles, qui représentent actuellement 6.5% du PIB mondial (avec la prise en compte des externalités liées à la pollution de l'air et au changement climatique). Même si les investissements dans les renouvelables et l'efficacité énergétique seront plus importants dans le futur, ils représenteront un moindre coût si l'on déduit les coûts des externalités évitées. Le rôle du secteur privé dans les actions d'atténuation et d'adaptation doit être détaillé par les politiques publiques sur la finance climat. De même, les politiques publiques doivent aider à renforcer les industries au niveau domestique dans les secteurs bas carbone et durable, ainsi qu'à

# COP21 | POUR UN ACCORD A PARIS QUI REPONDE A L'URGENCE CLIMATIQUE

faciliter l'utilisation des ressources domestiques pour améliorer la résilience et le développement durable.

## Garantir l'équité au sein du cadre après 2020

L'accord de Paris doit présenter une approche sur l'équité et la différenciation de façon transversale et adéquate à chaque partie de l'accord. Il doit ainsi reconnaître que les pays ont différents niveaux de responsabilité et de capacité. L'objectif pris de maintien de la température moyenne mondiale ne peut être tenu que si les pays développés, et les pays en voie de développement avec des niveaux proches de responsabilité et de capacité, entreprennent leur juste part de l'effort requis et à défaut fournissent des soutiens aux pays plus pauvres pour la transition énergétique vers une économie bas carbone durable. Les pays peuvent s'accorder à Paris sur un cadre de référence pour l'équité, basé sur des principes et des critères objectifs pour répartir les responsabilités de façon équitable autour du budget carbone restant.

## Conclusion

Plusieurs facteurs participent à créer un contexte favorable vers davantage d'action et d'ambition internationale dans la lutte contre le dérèglement climatique. Le 5<sup>ème</sup> rapport d'évaluation du GIEC a réaffirmé que les émissions doivent atteindre un pic avant 2020. Avec la forte baisse des prix des énergies renouvelables<sup>9</sup>, il y a plus de chances que cet objectif puisse être atteint. Par ailleurs, la montée des événements climatiques extrêmes comme les vagues de chaleur, les inondations, les sécheresses et les tempêtes nous rappellent chaque jour un peu plus ce qui est en jeu. Au-delà des impacts sur la Planète, c'est bien l'humanité qui est ici en première ligne. Alors que les investissements dans les énergies

fossiles atteignaient 1000 milliards de dollars en 2014, investir dans cette voie devient de plus en plus risqué. Les renouvelables (hors grande hydraulique) prennent quant à elles le pas, avec près de 17% de croissance des investissements en 2014 et plus de 270 milliards de dollars d'investissements<sup>9</sup>. En plus des facteurs économiques, c'est bien toute la société qui se mobilise pour obtenir davantage d'action climatique. Des luttes des communautés en première ligne des impacts aux marches dans le monde, comme celle de New York en septembre 2014, les appels à l'action se multiplient de la part de toute une diversité de groupes, comme l'appel du Pape François<sup>10</sup> ou des théologiens musulmans<sup>11</sup>. Cette mobilisation confère une toute autre dimension à l'agenda climatique pour l'humanité, aux confins de raisons morales, économiques et scientifiques. A Paris, les gouvernements peuvent s'appuyer sur ce mouvement et ce rassemblement pour avancer vers un projet de société plus porteur d'espoir et d'unité.

<sup>9</sup> Photovoltaic solar is 80% cheaper and 40% more efficient than in 2008 - IRENA. 2014. *Rethinking Energy*. Disponible à [http://www.irena.org/rethinking/Rethinking\\_FullReport\\_web.pdf](http://www.irena.org/rethinking/Rethinking_FullReport_web.pdf). Accès 12 octobre 2015.

<sup>9</sup> Frankfurt School-UNEP Centre/BNEF. 2015. *Global Trends in Renewable Energy Investment 2015* <http://www.fs-unep-centre.org> (Frankfurt am Main). Accès 22 septembre 2015.

<sup>10</sup> Francis. 2015. *Laudato Si*. Available at: <http://bit.ly/1Gi1BTu> (16 septembre 2015)

<sup>11</sup> International Islamic Climate Change Symposium. 2015. *Islamic Declaration on Global Climate Change*. <http://bit.ly/1WBIJvA> (16 septembre 2015).

# Le WWF France en quelques chiffres

WWF

Pour un accord mondial juste et ambitieux qui réponde à l'urgence climatique

WWF.FR

## 1973

année de la création du bureau français du WWF

## 91

salarié(e)s du WWF France engagé(e)s au quotidien pour offrir aux générations futures une planète vivante



## 190 000

donateurs du WWF France au 1<sup>er</sup> septembre 2014

## 2 500

bénévoles actifs en France métropolitaine et ultra-marine



### Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

[www.wwf.fr](http://www.wwf.fr)

© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund For nature (Formerly World Wildlife Fund) ® "WWF" & "living planet" are WWF Registered Trademarks/ "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.  
WWF France, 1, carrefour de Longchamp, 75016 Paris.

© NASA